

S.29.04 – Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Ce modèle doit être rempli sur la base de la valorisation Solvabilité II, c'est-à-dire que les primes émises sont définies comme étant les primes dues à recevoir par l'entreprise au cours de la période. L'application de cette définition implique que les primes émises durant l'année considérée sont les primes dues à recevoir effectivement durant l'année en question, indépendamment de la période de couverture. La définition des primes émises est cohérente avec la définition des «primes à recevoir».

Les entreprises doivent déclarer les données sur la base de l'année d'accident ou de l'année de souscription, conformément aux exigences éventuelles de l'autorité de contrôle nationale. Si l'autorité de contrôle nationale n'a pas prescrit le type d'année à utiliser, l'entreprise est alors libre d'utiliser l'année d'accident ou l'année de souscription, selon la manière dont elle gère chaque ligne d'activité, à condition d'utiliser systématiquement le même type d'année, d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne la ventilation par ligne d'activité pour l'analyse par période, les lignes d'activité considérées concernent l'assurance directe et la réassurance proportionnelle acceptée.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
Z0010	Lignes d'activité	Les lignes d'activité pour lesquelles une ventilation de l'analyse par période est requise. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — 1 et 13 Assurance des frais médicaux 2 — 2 et 14 Assurance de protection du revenu 3 — 3 et 15 Assurance de protection du revenu 4 — 4 et 16 Assurance de responsabilité civile automobile 5 — 5 et 17 Autre assurance des véhicules à moteur 6 — 6 et 18 Assurance maritime, aérienne et transport 7 — 7 et 19 Assurance incendie et autres dommages aux biens 8 — 8 et 20 Assurance de responsabilité civile générale 9 — 9 et 21 Assurance-crédit et cautionnement 10 — 10 et 22 Assurance de protection juridique 11 — 11 et 23 Assurance assistance 12 — 12 et 24 Assurance pertes pécuniaires diverses 25 — Réassurance santé non proportionnelle 26 — Réassurance accidents non proportionnelle 27 — Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle 28 — Réassurance dommages non proportionnelle 37 — Vie [y compris lignes d'activité 30, 31, 32,34 and 36, au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35] 38 — Santé SLT (y compris lignes d'activité 29,33 et35)

Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – Année de souscription

Risques acceptés durant la période

C0010/R0010	Primes émises pour contrats souscrits durant la période	La part des primes émises durant la période qui correspond aux contrats souscrits durant celle-ci. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part du total des primes émises (selon Solvabilité II) se rattachant aux contrats souscrits durant la période.
-------------	---	---

C0010/R0020	Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation	<p>La part des sinistres et prestations de la période, nets des sauvetages et subrogations, qui correspond aux risques acceptés durant celle-ci.</p> <p>Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part du total des sinistres, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être rapprochée du total des sinistres et prestations nets des sauvetages et subrogations tel que déclaré dans les cellules</p>
-------------	--	--

		C0100/R0320 et C0110/R0320 du modèle S.29.03.
C0010/R0030	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques acceptés durant celle-ci. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part du total des dépenses, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être rapprochée du total des dépenses tel que déclaré dans les cellules C0100/R0330 et C0110/R0330 du modèle S.29.03.
C0010/R0040	Variation de la meilleure estimation	Correspond à la variation de la meilleure estimation pour les risques acceptés durant la période.
C0010/R0050	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques acceptés durant la période. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part de la variation totale des provisions techniques calculées comme un tout, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être rapprochée de la variation totale.
C0010/R0060	Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	L'ajustement concerne les actifs détenus en représentation de fonds en unités de compte, pris en compte via la meilleure estimation ou les provisions techniques calculées comme un tout. La ventilation de ces actifs entre ceux se rattachant à des risques acceptés durant la période ou avant celle-ci devrait se révéler très complexe. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part de l'ajustement total lié aux fonds en unités de compte, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être rapprochée de l'ajustement total. Cet élément est ajouté aux primes et vise à éliminer l'impact des fonds en unités de compte. Il doit être déclaré en tant que valeur positive, s'il reflète une différence positive entre les années N et N-1.
C0010/R0070	Total	Impact total des risques acceptés durant la période – brut de réassurance

Risques acceptés avant la période

C0020/R0010	Primes émises pour contrats souscrits avant la période	La part des primes émises durant la période qui correspond aux contrats souscrits avant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0010.
C0020/R0020	Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation	La part des sinistres et prestations de la période, nets des sauvetages et subrogations, qui correspond aux risques acceptés avant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0020.
C0010/R0030	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques acceptés avant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.

C0020/R0040	Variation de la meilleure estimation.	La variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et sortants projetés pour l'année N – risques acceptés avant la période (bruts de réassurance). Le total, pour toutes les lignes d'activité déclarées au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35, doit correspondre à la somme des cellules C0010/R0070 et C0020/R0070 du modèle S.29.03.
C0020/R0050	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques acceptés avant la période. Voir instructions pour C0010/R0050.
C0020/R0060	Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	Voir instructions pour C0010/R0060.
C0020/R0070	Total	Total des variations liées aux risques acceptés avant la période, brut de réassurance.

Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – Année de souscription – Année d'accident

Risques couverts après la période

C0030/R0080	Primes acquises/à acquérir	Correspond à la part des primes liées aux risques couverts après la période, c'est-à-dire aux primes à acquérir après la période. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part des primes liée aux risques couverts après la période.
C0030/R0090	Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages et subrogations, liée aux risques couverts après la période (zéro, en théorie). Voir instructions pour C0010/R0020.
C0030/R0100	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques couverts après celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.
C0030/R0110	Variation de la meilleure estimation	Cette variation de la meilleure estimation correspond à la somme des cellules C0050/R0190 et C0060/R0190 du modèle S.29.03 (Si l'analyse dans S.29.03 est réalisée sur la base de la ligne d'activité). . Ce montant renvoie aux variations (d'une partie) des provisions pour primes (liée à tous les engagements reconnus dans les limites du contrat à la date de valorisation lorsque le sinistre ne s'est pas encore produit), comme suit: <ul style="list-style-type: none"> – on identifie les provisions pour primes à la fin de l'année N; – on identifie, si elle existe, la partie des provisions pour primes à la fin de l'année N-1 pour lesquelles la couverture n'a pas encore commencé avant la clôture de l'année N-1 (dans le cas de provisions pour primes liées à des engagements couvrant plus d'une future période de référence). Lorsque les provisions pour primes à la fin de l'année N-1 incluent un montant de provisions pour primes pour lesquelles des sinistres sont survenus durant l'année N, ce montant n'est pas pris en compte dans la Variation de la meilleure estimation liée aux risques couverts après la période, mais dans la Variation de la meilleure estimation liée aux risques couverts durant la période, puisque les provisions pour primes concernées ont été converties en provisions pour sinistres.

C0030/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts après la période. Voir instructions pour C0010/R0050.
C0030/R0130	Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité non-vie. Voir instructions pour C0010/R0060.
C0030/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts après la période, brut de réassurance.

Risques couverts durant la période

C0040/R0080	Primes acquises/à acquérir	Correspond à la part des primes liées aux risques couverts durant la période, c'est-à-dire aux primes acquises selon les principes Solvabilité II. Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part des primes liée aux risques couverts durant la période.
C0040/R0090	Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages et subrogations, liée aux risques couverts durant la période. Voir instructions pour C0010/R0020.
C0040/R0100	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques couverts durant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.
C0040/R0110	Variation de la meilleure estimation	Correspond à la variation de la meilleure estimation pour les risques couverts durant la période. Pour les risques couverts durant la période, cette variation de la meilleure estimation correspond à la somme des cellules C0050/R0200 et C0060/R0200 du modèle S.29.03 (Si l'analyse dans S.29.03 est réalisée sur la base de la ligne d'activité. Ce montant renvoie aux cas suivants: a) les provisions pour primes à la fin de l'année N-1 qui ont été converties en provisions pour sinistres à la fin de l'année N, parce qu'un sinistre est survenu durant la période; b) les provisions pour sinistres liés aux sinistres survenus durant la période (pour lesquels il n'y avait pas de provisions pour primes à la fin de l'année N-1). Le calcul peut s'effectuer comme suit: – on identifie la part des provisions pour primes à la fin de l'année N-1 pour lesquelles la couverture a déjà commencé durant l'année N; – on identifie la part des provisions pour sinistres à la fin de l'année N liée aux risques couverts durant la période.
C0040/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts durant la période. Voir instructions pour C0010/R0050.
C0040/R0130	Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité non-vie. Voir instructions pour C0010/R0060.
C0040/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts durant la période, brut de réassurance.

Risques couverts avant la période

C0050/R0090	Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages et subrogations, liée aux risques couverts avant la période. Voir instructions pour C0010/R0020.
C0050/R0100	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques couverts avant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.
C0050/R0110	Variation de la meilleure estimation	Correspond aux flux techniques entrants et sortants projetés pour l'année N pour les risques couverts avant la période.
C0050/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts avant la période. Voir observation pour C0010/R0050.
C0030/R0130	Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité non-vie. Voir instructions pour C0010/R0060.
C0050/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts avant la période, brut de réassurance.